

## Jusqu'à 6 000 € de réduction d'impôts immédiate

Le FCPI Développement & Innovation 3 offre une réduction de l'impôt sur le revenu de 25 % du montant de votre investissement sur votre prochaine déclaration. Cette réduction s'applique jusqu'à 12 000 € de souscription pour une personne seule et 24 000 € pour un couple. A la sortie, les plus-values éventuelles sont exonérées de l'impôt, hors prélèvements sociaux (CSG, CRDS). Cet avantage fiscal est acquis au bout de 5 ans. Le fonds a une durée de vie de six ans prorogeable une fois dix-huit mois. Il n'y aura pas de rachats avant terme, hors conditions spécifiées dans le règlement.

## Une stratégie d'investissement diversifiée

Développement et Innovation 3 investira au moins 60 % de son actif dans des PME innovantes et issues de secteurs d'activité diversifiés (principalement distribution spécialisée, services aux entreprises, industrie et santé). Les entreprises ayant atteint un stade de développement avancé, disposant de produits ou de services reconnus par le marché et dirigées par des équipes expérimentées seront privilégiées. Une partie des investissements (6 % de l'actif net) sera néanmoins consacrée à des entreprises jeunes disposant d'un fort potentiel de croissance.

Les investissements effectués par le Fonds pourront avoir pour objet de financer, entre autres, la croissance interne ou externe des sociétés concernées, le rachat des participations de certains actionnaires ainsi que le financement d'essaimages de grands groupes.

Les liquidités du fonds seront gérées principalement en OPCVM, notamment monétaires, de manière active et néanmoins prudente.

## Une équipe performante

Avec 250 millions d'euros levés en huit ans, Turenne Capital Partenaires est une des plus importantes sociétés indépendantes pour la gestion de fonds de capital investissement destinés aux particuliers. Forte de sept professionnels de l'investissement, son équipe de gestion est expérimentée et dispose d'une expertise reconnue. Grâce à son expérience dans les métiers de l'innovation, Turenne Capital est aujourd'hui un acteur majeur du capital développement, notamment à destination des entreprises technologiques.

### L'ÉQUIPE DE GESTION DU FCPI DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION 3 EST CONSTITUÉE DE :

- **FRANÇOIS LOMBARD** (ESSEC - MBA Wharton)  
Avant de fonder Turenne Capital Partenaires, François Lombard a dirigé une première société de gestion de fonds de Capital Investissement, a participé à la création de CDC Participations et a exercé des fonctions à la Banque Mondiale, à Washington. Il a par ailleurs siégé au conseil de l'Association Européenne du Capital Investissement.
- **HUBERT MICHALOWSKI** (Ingénieur Arts & Métiers, IAE Aix)  
Avant de rejoindre Turenne Capital Partenaires, Hubert Michalowski a effectué l'essentiel de sa carrière dans le domaine du capital investissement au sein des groupes bancaires Crédit du Nord et Natexis-Banques Populaires.
- **MARC MENEAU** (ESSEC, DEA de modélisation et analyse quantitative)  
Marc Meneau a tout d'abord été contrôleur financier chez Poclain Hydraulics en Moravie. Il entre ensuite chez Roland Berger & Partner à Paris comme consultant en stratégie. C'est après avoir créé une société éditeur de logiciel de couponing électronique qu'il rejoint l'équipe de Turenne Capital Partenaires.
- **FRANÇOIS GERBER** (ESSEC)  
François Gerber a travaillé précédemment en tant qu'analyste en fusions et acquisitions à Francfort. Il a par ailleurs effectué des missions de Commissariat aux comptes au sein du cabinet Salustro Reydel avant de devenir responsable du contrôle de gestion d'un groupe audiovisuel français.
- **ANTOINE HERBINET** (Dauphine - MSG et Master Affaires Internationales)  
Antoine Herbinet a travaillé précédemment comme contrôleur de gestion au sein du groupe Lafarge à Francfort. Il a également une expérience en tant qu'analyste dans un fonds de capital-risque.
- **FRANÇOIS PICARLE** (Ingénieur Ecole Supérieure d'Optique - IAE Paris)  
François Picarle a travaillé précédemment chez Valeo comme ingénieur R&D au sein de la branche Lighting Systems. Il a également plusieurs expériences d'ingénieur - chercheur au NASA Goddard Space Flight et au NIST de Washington DC.

Comme tous les FCPI, le FCPI Développement et Innovation 3 est un investissement à long terme, en actions, dans des sociétés innovantes ayant un degré de risque. Il est conseillé aux souscripteurs d'y consacrer un montant limité de leurs actifs

## Le FCPI Développement et Innovation 3

sera investi à plus de 60% dans des entreprises de croissance, principalement non cotées et présentant un chiffre d'affaires significatif.

### 1 Investissements cibles

#### STADE DE DÉVELOPPEMENT :

- investissements concernant principalement des PME présentant un chiffre d'affaires significatif (généralement compris entre 1 M€ et 100 M€).
- investissements à hauteur de 6% du ratio innovant dans des entreprises dont le capital est compris entre cent mille et deux millions d'euros.

**SECTEURS :** diversifiés, comme par exemple les services aux entreprises, l'industrie, la distribution spécialisée, les technologies ou la santé.

**OPÉRATIONS TYPES :** capital développement.

**MONTANTS INVESTIS :** en général entre 1 M€ et 3 M€, répartis entre les fonds gérés par Turenne Capital Partenaires.

### 2 Accès aux dossiers

#### PRINCIPALES SOURCES DE DOSSIERS :

- la recherche active par l'équipe d'investissement,
- la prise de contacts spontanée par les entrepreneurs,
- les leveurs de fonds,
- les sociétés de Bourse,
- les relations de l'équipe de Turenne Capital Partenaires.

### 3 Étude du dossier et investissement

**DURÉE DE L'ÉTUDE :** en général, environ 2 à 6 mois séparent le début de l'étude de l'investissement. Le processus est divisé en quatre étapes successives, le passage à l'étape supérieure étant décidé par le comité compétent.

## Processus d'investissement et de cession

**ÉLÉMENTS ÉVALUÉS :** expérience du management, perspectives de développement, équilibre financier, rentabilité, facteurs de risques et valeur stratégique de l'entreprise.

**ORGANISATION :** étude réalisée par une équipe projet, décision prise par le Comité de Direction, après consultation du Comité d'Investissement, constitué de chefs d'entreprises et d'experts dans leurs secteurs.

**INVESTISSEMENT :** les montages visant à protéger l'investissement sont privilégiés. La garantie Sofaris est généralement demandée, pour permettre de couvrir partiellement les risques de défaillances.

### 4 Accompagnement de la participation

**SUIVI :** Turenne Capital Partenaires assure un suivi régulier des participations. Selon les cas, un siège aux conseils est réservé à un représentant de la société de gestion.

**PRÉPARATION DE LA SORTIE :** dès l'investissement, le calendrier de la sortie est discuté avec les dirigeants. Par la suite, en liaison avec ces derniers et les autres actionnaires, Turenne Capital Partenaires prépare les sorties avec l'appui de cabinets de fusions-acquisitions, qui peuvent identifier des acquéreurs potentiels.

### 5 Sortie

#### PRINCIPALES SORTIES POSSIBLES :

- cession à un acteur industriel,
- cession à un fonds d'investissement,
- introduction en Bourse.

Tableau récapitulatif des Frais

Nature des frais ou rémunération	Base de calcul	Taux applicables	Périodicité du prélèvement	Bénéficiaires
Droits d'entrée	Montant des souscriptions	5 % au plus	Une fois à la souscription	Prestataires externes
Frais de constitution du fonds	Actif net du fonds à sa création	1 % net de toutes taxes	Au fil de l'eau	Turenne Capital Partenaires
Frais d'opérations réalisées	Frais réels	Plafonnement annuel à 0,80 % net de toutes taxes du montant net des souscriptions	A la facturation	Prestataires Externes
Frais de gestion	Actif net du fonds	3,40 % net de toutes taxes par an	Acomptes trimestriels	Turenne Capital Partenaires
Frais divers plafonnés	Frais réels	Plafonnement annuel à 0,80 % net de toutes taxes de l'actif net du fonds	A la facturation	Prestations Externes
Commission de cession des parts (en cas d'intermédiation de la société de gestion)	Montant du prix de cession	Au maximum égale à 5 % net de toutes taxes	Une fois à la cession	Turenne Capital Partenaires

Au 30 juin 2007, les taux d'investissement des FCPI gérés par Turenne Capital Partenaires, en titres éligibles, étaient les suivants :

FCPI (année de création)	Actif net à la création	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite pour atteindre le quota de 60 %
<b>Jet Innovation 1</b> (1999)	31,8 M€	en préliquidation	
<b>Jet Innovation 2</b> (2000)	66,8 M€	62,7 %	quota atteint
<b>Jet Innovation 3</b> (2001)	22,2 M€	70,9 %	quota atteint
<b>Développement et Innovation</b> (2002)	14,5 M€	72,1 %	quota atteint
<b>UFF-Innovation 4</b> (2004)	35,6 M€	69,4 %	quota atteint
<b>Développement et Innovation 2</b> (2004)	5,5 M€	61,2 %	quota atteint
<b>Développement et Innovation 3</b> (2006)	3,0 M€	3,87 %	31/03/2009